

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2016

Le 25 Janvier 2016, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Samonac, sous la présidence de Madame Marie-Lise GIOVANNUCCI, Maire.

L'ordre du jour était :

- 1) Lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente.
 - 2) Délibération sur dossier à présenter pour subvention D.E.T.R.
 - 3) Délibération sur possibilité de vendre le terrain de Mangaud en 2 lots.
 - 4) Délibération sur acquisition morceaux de terrains M. et Mme GALLAU pour création chemin du futur lotissement de Tallet.
 - 5) Ré-indexation loyer logement communal 2 allée des Vignes.
 - 6) Vacance d'un poste de délégué au SIRP suite démission de Nathalie NICOLET de cette délégation.
 - 7) SIRP, actions à envisager pour redressement de la situation financière suite augmentation constante des dépenses impactant fortement le budget municipal.
- Informations et questions diverses

Date de convocation du Conseil municipal : 16 Janvier 2016

Etaient présents : Mesdames Marie-Lise GIOVANNUCCI, Marie-Fabienne DUPUY, Nathalie NICOLET, Messieurs Michel AUDOUIN, Jean-Marc MALAGANNE, Thierry GAYET, Olivier GONZALEZ, Henri PLANDE, Bernard SOU

Etaient absents : Madame Claudine COUCHINAVE (*pouvoir à Marie-Fabienne DUPUY*),

Secrétaire de séance : Henri PLANDE

Mme le Maire demande à rajouter une questions à l'ordre du jour :

- Délibération sur délégation au maire de la mise en place d'une régie photocopies.

Le Conseil Municipal accepte cette question complémentaire à l'unanimité

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

DELIBERATION SUR DOSSIER A PRESENTER POUR SUBVENTION D.E.T.R.

Mme le Maire propose que le dossier à présenter pour l'obtention de la subvention de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux concerne la réfection du mur du cimetière situé à côté du portail qui est à consolider très rapidement.

Deux devis sont présentés établis par les Ets GREZIL,

- Le premier consiste à déposer et reposer le mur en pierres donc à l'identique pour un montant de 15.047,91€ HT et 18.057,49€ TTC.
- Le second consiste au montage d'un mur en aggro + enduit pour un montant de 11.022,55€ HT et 13.227,06€ TTC.

Compte-tenu du site, du rendu du travail et du périmètre protégé (*monuments historiques*), il semble que la première solution corresponde aux besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR présenter le devis de 18.057,49€ TTC au dossier de la D.E.T.R. à l'unanimité

DELIBERATION SUR POSSIBILITE DE VENDRE LE TERRAIN DE MANGAUD EN 2 LOTS

Lors d'un précédent conseil municipal il a été délibéré de vendre les parcelles A57 et A58 situées à Mangaud en un lot de 1341m² au prix de 29€ le m² soit 38.889€. Aucune personne ne s'étant manifestée à ce jour, il est proposé : soit de vendre ces 2 parcelles en 2 lots (706 m² et 635 m²) soit de baisser le prix de vente et de maintenir la vente en un lot. Il est proposé de ramener ce prix de vente en un lot à 35.000€ net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR maintenir la vente en un lot et valider la baisse du prix de vente à 35.000€ à l'unanimité.

**DELIBERATION SUR ACQUISITION MORCEAUX DE TERRAIN M. et Mme GALLAU POUR CREATION
DU CHEMIN DU LOTISSEMENT DU FUTUR LOTISSEMENT DE TALLET**

Le Conseil Municipal avait donné délégation à Mme le Maire pour la négociation de l'achat du terrain nécessaire à la création du chemin du futur lotissement auprès de M. et Mme GALLAU. Les superficies nécessaires ayant été définies préalablement par le géomètre. Le prix proposé et accepté par les vendeurs est de 2.560€ net vendeur. L'offre se base sur une superficie de 104 m² de chemin existant à 15€/m² et une superficie de 36m² à 25€ /m² à empiéter sur la propriété actuelle de M. et Mme GALLAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité et autorise Mme le Maire à engager les formalités nécessaires.

**DELIBERATION SUR REVALORISATION ANNUELLE DU LOYER
DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE 2 ALLEE DES VIGNES**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au bail de location entre le locataire du logement situé 2 allée des Vignes (*occupé par Mme VIGNEAU et M. CASSONNET*) et la commune, il y a lieu de procéder à la révision annuelle du montant du loyer mensuel d'habitation en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers proposé par l'INSEE :

$$520€ \times 125,28 / 125,29 = 519,96€ + 10€ \text{ de charges, soit } 529,96€$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

**VACANCE D'UN POSTE DE DELEGUE DU SIRP SUITE DEMISSION
D'UN TITULAIRE DE CETTE DELEGATION**

Mme le Maire informe que Mme Nathalie NICOLET a présenté sa démission de titulaire au sein du SIRP pour d'emploi du temps et de santé. Un poste de délégué titulaire est donc à pourvoir. Il est fait appel à candidature. Mme le Maire actuellement suppléante au SIRP se propose et indique que dans ce cas il faudra élire un nouveau suppléant. Mme DUPUY se propose en tant que suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

Mme le Maire tient à remercier chaleureusement Mme NICOLET pour le travail accompli ces derniers mois pour son rôle de Présidente du SIRP ce qui a représenté une présence et un investissement considérable.

**SIRP / ACTIONS A ENVISAGER POUR REDRESSEMENT DE LA SITUATION FINANCIERE SUITE
AUGMENTATION CONSTANTE DES DEPENSES IMPACTANT LE BUDGET MUNICIPAL**

Faisant suite à la demande du comptable M. SARRAZIN, il a été évoqué qu'il était nécessaire de revoir les statuts du SIRP et de faire en sorte qu'il n'y ait plus de dépassement de budget comme c'est le cas année après année. Des délégations de compétences ont certes impacté les budgets municipaux mais le budget du personnel et des rattrapages nécessaires en 2015 ont impacté cette année encore d'une façon importante le budget du SIRP (environ 15.000€).

Sur le conseil du comptable les 3 maires doivent se réunir et envisager des actions communes pour équilibrer le budget du SIRP. Le calcul de participation des communes actuellement basé sur le nombre d'habitants devrait pouvoir être reconsidéré et être calculé sur 50% nombre d'habitants / 50% nombre d'enfants de chaque commune ce qui est un calcul plus juste. Pour Samonac, il sera en outre demandé au syndicat non plus de dépenser suivant les besoins mais de se baser en tenant compte du budget sur une enveloppe maximum par enfant à ne pas dépasser comme cela se passe dans d'autres syndicats scolaires. La gestion du SIRP va devoir être suivie de près afin d'éviter les dérapages en cours d'année et les compléments de versements des communes qui voient leurs budgets impactés et déséquilibrés en suivant.

CREATION D'UNE REGIE PHOTOCOPIE / DELEGATION AU MAIRE DE MISE EN PLACE

Mme le Maire expose que suite au transfert de compétences de l'urbanisme de la DDTM vers le SDEEG, il est constaté que les dossiers déposés par les administrés sont parfois très importants au niveau photocopies (parfois plusieurs centaines de pages). Il est proposé de mettre en place un tarif pour les photocopies ainsi que

cela se pratique dans des communes voisines. Il est proposé un tarif de 0,10€ pour une copie format A4 noir et 0,20€ pour une copie format A4 couleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR la mise en place d'une régie photocopie et pour le tarif proposé et donne délégation à Mme le Maire de mettre cette régie en place.

Informations et questions diverses :

- 1) **CAB** : réunion prévue le 21/02/2016 puis comité de pilotage le 02/03/2016.
- 2) **Site web** : avancement / JM MALAGANNE va donner l'accès aux élus dans un premier temps afin de le découvrir et de l'enrichir avant mise sur la toile.
- 3) **Résultats de l'audit du cimetière** (dossier et terrain) fait à titre gracieux par le Cabinet ELABORE à évoquer lors d'un prochain conseil municipal. Législation funéraire importante à prendre en considération et responsabilité du Maire en la matière.
- 4) **Association Club St Justin**, situation suite démission de la Présidente : L'association est mise en sommeil pendant une période de un an. M. Alain ROTHFUSS, Vice-Président est nommé administrateur pendant cette période afin de faire les démarches pour obtenir les dossiers comptables et administratifs non restitués par la Présidente démissionnaire.
Les adhérents ont décidé à la majorité de monter une autre association des aînés en parallèle afin de partir sur une situation transparente : « Les amis de Samonac » / Assemblée générale ordinaire le 10/02/2016 à 15h.
- 5) **Décision de départ en retraite à la fin du 1^{er} semestre de M. Didier GRENIER**. Le recrutement devra se faire en tenant compte de plusieurs critères afin de répondre au mieux à l'ensemble de nos besoins municipaux. La convention de fauchage avec Comps ayant été dénoncée, il conviendra déjà de lister les besoins sur notre commune pour compenser ce temps à récupérer.
- 6) **Distribution de chocolats aux aînés ne venant pas au repas annuel**. A compter de l'an prochain il est proposé de ne distribuer un petit présent qu'aux administrés âgés au minimum de 70 ans.
- 7) **Archives** : prévoir de procéder au recollement et à la transmission des archives obligatoires aux Archives Départementales (*rappel de la Préfecture*).
- 8) **Jumelage** : suite à notre proposition à la municipalité de Couthures sur Garonne (47) de jumeler nos villages par rapport à la symbolique identique de nos monuments aux morts (*coq terrassant un aigle*), leur conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

Clôture du Conseil Municipal : 21h30